

Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2023.042

Annule et remplace la décision N° 2023.037

Objet : Nomination du chef du pôle Soins Oncologiques et d'Accompagnement

**Le Directeur du Centre hospitalier de la Dracénie,
Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement,**

Vu la loi N°2016-41 du 26 Janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé (LMSS),

Vu l'ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6146-1, L.6151-1 et aux 1°, 2° et 4° de l'article L.6151-2,

DECIDENT

Article 1 : De nommer Monsieur le Docteur Willème KACZMAREK, praticien hospitalier, aux fonctions de chef du pôle Soins Oncologiques et d'Accompagnement.

Article 2 : La présente décision prend effet au 24 avril 2023. Le mandat prendra fin au 31 mars 2026. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Fait à DRAGUIGNAN, le 05 mai 2023

Le Président de la CME,



Docteur Jean-Marc MINGUET
Président de la Commission Médicale d'Etablissement
CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE

Docteur Jean-Marc MINGUET

Le Directeur,



Ludovic VOILMY

Diffusion :

- Générale
- Intéressé
- Dossier